

**Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie  
Françoise Dans Les Gaules**

**Dubos, Jean Baptiste**

**Amsterdam, 1735**

Chapitre VI. Egidius refuse de reconnoitre Severus pour Empereur.  
Retablissement de Childeric.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-3034**

## CHAPITRE VI.

*Egidius refuse de reconnoître Severus pour  
Empereur. Rétablissement de Childeric.*

IL est évident par la narration de Priscus Rhetor, qu'Egidius ne voulut jamais reconnoître Severus & qu'il persista toujours dans sa revolte, puisqu'il n'y eut que les affaires que les Visigots donnerent dans les Gaules à ce Maître de la Milice qui l'empêcherent de descendre en Italie pour y faire la guerre au nouvel Empereur. D'ailleurs nous verrons encore qu'Egidius peu de mois avant sa mort envoya des personnes de confiance traiter avec les Vandales d'Afrique, pour lors les ennemis déclarés de Severus & de tout son Parti. Mais, dira-t-on, Egidius ne se fit point proclamer Empereur? Il est mort Maître de la Milice? Sous les auspices de quel Prince commandoit-il les troupes que la Republique avoit dans les Gaules?

Je reponds que la connoissance que nous avons de ce qui s'est passé dans les Gaules sous le regne de Severus est si bornée, qu'on ne doit pas être surpris que nous ignorions de quel Prince Egidius s'avoit Sujet, quoique nous voyions bien qu'il ne reconnoissoit point l'Empereur de Ricimer. Peut-être qu'Egidius aura imité l'exemple de quelques Officiers de

Tome II,

E

l'Em-



l'Empire servans dans les Gaules, & qui ne voulant pas d'un côté continuer à obéir au Prince regnant actuellement, & n'étant point résolu d'un autre côté à proclamer un (1) nouveau Souverain, firent prêter à leurs troupes le serment militaire au nom du Senat & du Peuple Romain. Egidius aura protesté ensuite qu'il ne recevroit les ordres de personne jusqu'à ce que le Peuple & le Senat eussent été mis en liberté, & qu'ils eussent choisi un Maître digne de l'être. Le crédit que ses emplois, ses grandes qualités & ses alliances lui donnoient dans les Provinces obéissantes, joint à l'autorité qu'il y avoit comme Généralissime, auront obligé le Prefet du Pretoire d'Arles & les autres Officiers civils, d'adhérer à son parti. Egidius aura donc jusqu'à sa mort continué à commander dans les Gaules, & à les gouverner au nom du Senat & du Peuple Romain. Peut-être aussi qu'il aura demandé une commission à l'Empereur d'Orient.

Dès qu'Egidius se fut déclaré contre Séverus, ou plutôt contre Ricimer, ce dernier n'aura pas manqué de lui susciter dans les Gaules le plus grand nombre d'en-

(1) At in superiori exercitu quarta ac duodevicesima Legiones itidem hibernis tendentes, ipso Kalendarum Januariarum die, dirumpunt imagines Galbæ, quarta Legio promptius, duodevicesima cunctantius. Mox consensu, ac ne reverentiam Imperii exuere viderentur, in Senatus Populique Romani obliterata jam nomina, Sacramenta advocabant. *Tacitus Hist. lib. 1. c. 55.*

d'ennemis qu'il lui aura été possible, & il en aura usé comme ses pareils en usent en des conjonctures semblables, c'est-à-dire, qu'il n'aura eu égard qu'à ses intérêts présents, & qu'il se sera peu mis en peine des intérêts de l'Empire. Il aura donc excité les Visigots à faire la guerre contre Egidius, quoique dans la réalité cette guerre dût se faire contre l'Empire même, puisque suivant le cours ordinaire des affaires du monde nos Barbares devoient demeurer les maîtres des Cités qu'ils soustrairoient au pouvoir de ce Général. Peut-être fut-ce alors que Gunderic Roi des Bourguignons aura été fait Maître de la Milice par Severus qui vouloit mettre dans son Parti cette Nation puissante dans les Gaules, & la faire agir contre Egidius. Le Pape Hilaire (1) dit dans une Lettre écrite par lui en quatre cens soixante & trois, & un an avant la mort d'Egidius: Qu'il a été informé par son cher fils Gunderic Maître de la Milice, de l'intrusion d'un Evêque sur le

LIV. III.  
CH. VI.

Sic-

(1) *Caterum Hilarus Episcopus urbis Romæ in Epistola ad Leontium Arelatensem Episcopum data, Basilio & Vibiano Consulibus, id est, anno Christi quadringentesimo sexagesimo tertio: Ex viro illustri Magistro Militum Gundiuco quem & filium suum appellat, se didicisse scribit, ab Mamerio vel Mamerto Viennæ Episcopo Deensibus invitis qui Ecclesiæ Arelatensi attribuebantur, nescio quem Antistitem ordinatum consecratumque esse, ut appareat Severo imperante uno eodemque tempore Egidium Gallum & Gundiucum Burgundionum Regem ambos in Gallia Magistros Militiæ fuisse, alterum à Majoriano factum, alterum priori forsitan oppositum à Severo.*  
*Valerius de rebus Franc. lib. 5.*



Liv. III.  
Ch. VI.

Siege de Die. Ainsi Gunderic doit avoir été Maître de la Milice avant la mort d'Egidius.

Severus & Ricimer auront encore porté l'Agrippinus dont nous allons parler, & les autres Officiers Romains employés dans les Gaules, & sur lesquels ils avoient quelque credit, à se ranger du côté des Visigots. La suite de l'Histoire fait croire encore que la Peuplade d'Alains établie sur la Loire prit aussi dans cette conjoncture le parti des Visigots. Ainsi Egidius pour opposer des Alliés à ses ennemis aura recherché les autres Puissances des Gaules, & il leur aura représenté l'intérêt qu'elles avoient d'empêcher que les Visigots qui étoient déjà plus puissans qu'aucune d'elles en particulier, ne s'agrandissent encore. Egidius né Gaulois, & pour lors l'honneur de son pays, n'aura point eu de peine à obtenir des Armoriques qu'ils se confédérassent avec lui. La situation où étoit au commencement de l'année quatre cens soixante & deux l'intérieur des Gaules, suffiroit seule pour faire paroître vraisemblable le plan que je donne de la Ligue & de la Contre-Ligue qui s'y firent alors, mais j'ose dire que le peu que nous savons concernant les événemens de la guerre dont ces associations furent suivies, & que je rapporterai quand j'aurai raconté le rétablissement de Childeric, persuadera que ce plan est véritable.

Comme le rétablissement de Childeric se fit au plus tard au commencement de l'an-



L'année quatre cens soixante & trois, ainsi LIV. III.  
 que nous allons le faire voir. Ne peut-CH. VI.  
 on point penser que la restauration de ce  
 Prince ait été l'un des moyens qu'Egi-  
 dius crut devoir employer pour s'assurer  
 encore davantage des Francs dans les  
 conjonctures fâcheuses, où il se trouvoit  
 en quatre cens soixante & deux; Egidius  
 en donnant les mains, ou même en pro-  
 curant le rétablissement de ce Prince,  
 s'attachoit un jeune homme brave, cou-  
 rageux, Roi d'une des plus puissantes  
 Tribus des Francs, & généralement esti-  
 mé dans toute sa Nation.

Gregoire de Tours immédiatement après  
 le recit de la destitution de Childeric  
 qu'on a lû ci dessus; ajoute (1): „ Il y  
 „ avoit déjà près de huit ans qu'Egidius  
 „ regnoit sur les Francs, lorsque l'ami fi-  
 „ dele de Childeric ayant ramené sans  
 „ faire

(1) Qui Egidius cum octavo anno super eos regna-  
 ret, amicus ille fidelis pacatis occulte Francis, nun-  
 tium ad Childericum cum parte illa divisi solidi quam  
 retinuerat mittit. Ille vero certa cognoscens indicia  
 quod à Francis desideratur, ipsis etiam rogantibus à  
 Thoringia regressus in regnum suum est restitutus.  
 His ergo regnantibus simul Basina illa quam supra  
 memoravimus, relicto viro suo, ad Childericum ve-  
 nit. Qui cum sollicite interrogaret qua de causa ad  
 eum de tanta regione venisset, respondisse fertur:  
 Novi, inquit, utilitatem tuam, quod sis valde stre-  
 nuus. Ideoque veni ut habitem tecum. Nam nove-  
 ris, si in transmarinis partibus aliquem cognovissem  
 utiliorem te, expetissem utique cohabitationem ejus.  
 At ille gaudens eam sibi in conjugio copulavit;  
 quæ concipiens peperit filium, vocavitque nomen  
 ejus Chlodoveum. Hic fuit magnus & pugnator  
 egregius. *Greg. Tur. Hist. lib. 2. c. 12.*



„ faire aucun éclat les esprits en faveur  
 „ de ce Prince, il lui fit tenir la moitié  
 „ du sol d'or partagé en deux. Childeric  
 „ ayant appris par-là que les Francs  
 „ souhaitoient son retour, il partit du  
 „ pays des Turingiens, & il revint dans  
 „ son Royaume, où il rentra en exercice  
 „ de son autorité. Tandis qu'Egidius &  
 „ lui gouvernoient de concert, la Rei-  
 „ ne Basine, dont il a déjà été parlé  
 „ ci-dessus, abandonna le Roi son mari,  
 „ & s'en vint trouver le Roi des Francs,  
 „ qui ne put s'empêcher de lui deman-  
 „ der, pourquoi elle avoit quitté une  
 „ Couronne aussi considérable que celle  
 „ qu'elle venoit d'abandonner? On pré-  
 „ tend qu'elle répondit: Parce que je  
 „ vous connois pour homme d'honneur,  
 „ de courage & digne enfin de tout mon  
 „ attachement. S'il y avoit eu au mon-  
 „ de un Prince qui l'eût mérité plus que  
 „ vous, j'aurois été le chercher au delà  
 „ des mers. Childeric flatté par cette ré-  
 „ ponse, épousa Basine qui mit au mon-  
 „ de Clovis, ce Roi si vanté pour sa  
 „ valeur & pour ses vertus”.

Voilà le récit de Gregoire de Tours  
 qui ne contient rien que de plausible. Il  
 est vrai que les Ecrivains des siècles pos-  
 térieurs y ont ajouté plusieurs circonstan-  
 ces difficiles à croire. Ils disent qu'Egi-  
 dius s'opposa les armes à la main au réta-  
 blissement de Childeric, & que ce ne fut  
 qu'après qu'il y eut eu (1) beaucoup de  
 sang

(1) Resublimatur in regnum, multaue prælia cum  
 Egi-

sang de versé que ce rétablissement se fit. Liv. III.  
Ch. VI.  
 Il faut tomber d'accord en premier lieu que tous ces détails paroissent être contre la vraisemblance, lorsqu'on fait attention aux affaires qu'avoit alors Egidius. Aussi je n'en crois rien, & je m'en tiens à la narration du Pere de notre Histoire, qui fait connoître que Childeric remonta sur le Trône sans coup férir. Non seulement Gregoire de Tours ne dit rien de ces prétendus combats, dont cependant il auroit dû parler s'ils eussent été vrais, mais il dit positivement que Childeric après sa restauration vécut en bonne intelligence avec Egidius, & que l'un & l'autre ils gouvernerent de concert. Nous avons dit dans notre Discours Préliminaire que Fredegaire, de qui nos autres Ecrivains ont copié les fautes, avoit mal entendu, la première fois qu'il avoit lû Gregoire de Tours, le dix-huitième Chapitre du second Livre de son Histoire, & que cet Abbreviateur avoit crû mal à propos que Gregoire de Tours y parlât de Childeric comme d'un Prince actuellement en guerre avec les Romains.

Nous

*Egidio egit, plures strages ab eo factæ sunt in Romanis. Hist. Franc. ep. cap. 11.*

*Egidium autem Principem Romanorum, ejecerunt de regno eorum. . . . In illis diebus ceperunt Franci Agrippinam Civitatem super Rhenum, vocaveruntque eam Coloniam, multumque populum Romanorum à parte Egidii occiderunt, ibi Egidius vero per fugam elapsus, evasit. Gest. Franc. cap. 7. & 8.*  
*Junctis itaque cum Viomado viribus, Childericus inde progressus Egidium acie superatum regno decedere compulit. Anno, lib. 1. cap. 7.*



LIV. III.  
CH. VI.

Nous avons dit aussi que ce qui devoit être arrivé de là, c'est que Frédégaire, lorsqu'il s'étoit mis dans la suite à faire son Abregé de Gregoire de Tours, eût, étant rempli de l'idée qu'il s'étoit faite de Childeric, altéré plusieurs endroits de son Original où il est fait mention de Childeric, & qu'il eût contre le sens clair de cet original, parlé en toute occasion de Childeric, comme d'un ennemi déclaré des Romains. Ainsi Frédégaire, en abregeant à sa maniere le douzième Chapitre de l'Histoire de Gregoire de Tours, aura mis dans son Abregé ce qui s'y trouve concernant la guerre prétendue de Childeric avec Egidius, & qui n'est pas dans Gregoire de Tours. Frédégaire n'aura pas pu concevoir qu'Egidius eût souffert sans tirer l'épée le rétablissement de Childeric son ennemi. On sera encore plus disposé à croire que j'ai raison, lorsqu'on aura lû ce que je dirai à quelques pages d'ici sur le dix-huitième Chapitre du second Livre de Gregoire de Tours. Frédégaire fait encore aller Childeric à Constantinople pour y solliciter son rétablissement, & il l'en fait revenir dans les Gaules sur une Flotte que l'Empereur Maurice lui donna. Je suis très-éloigné d'ajouter aucune foi à ce conte suffisamment démenti par la Chronologie qui nous apprend que Maurice ne monta sur le Trône d'Orient que cent ans après la mort de Childeric. Aussi je ne le rapporte, qu'afin de montrer par une nouvelle preuve qu'on pensoit communément



ment dans les Gaules durant le septième siècle, & quand l'Abbreviateur a écrit, que pendant le cinquième siècle les Empereurs d'Orient fussent en droit de se mêler de ce qui se passoit sur le Territoire de l'Empire d'Occident, & qu'il étoit d'usage alors que les Puissances qui s'y croyoient lezées eussent recours à ces Princes. Notre Auteur n'auroit point écrit ce fait supposé, s'il n'eût pas été vraisemblable, suivant l'opinion générale de ses contemporains.

Quoiqu'il en soit, Gregoire de Tours n'est pas responsable de toutes les erreurs qu'on peut avoir ajoutées à son recit de l'avanture de Childeric. Les visions que les Auteurs suivans ont cousûes à ce recit n'empêchent point qu'il ne soit toujours très-plausible, quand on le lit dans l'Histoire de notre Evêque. Ainsi de toutes les objections qu'on a faites pour en affaiblir l'autorité, je n'en vois plus qu'une qui mérite que j'y reponde. La voici.

Gregoire de Tours dit qu'Egidius fut assis durant huit années sur le Trône de Childeric. Cela ne sauroit avoir été. Egidius étoit déjà certainement Maître de la Milice, & Majorien étoit déjà reconnu dans les Gaules, lorsque les Francs mirent Egidius à la place de Childeric. Or Majorien ne fut reconnu dans les Gaules qu'à la fin de l'année quatre cens cinquante-huit. Ainsi Egidius ne peut avoir été choisi pour Roi par les Sujets de Childeric qu'en l'année quatre cens cinquante-neuf. D'un autre côté il est certain



LIV. III.  
CH. VI.

par Gregoire de Tours , que Childeric fut rétabli avant la mort d'Egidius , & il est constant par un passage de la Chronique d'Idace qui va être rapporté , qu'Egidius mourut dès quatre cens soixante & quatre , & la cinquième année après la déposition de Childeric. Il est donc impossible qu'Egidius ait régné huit ans revolus , ni même huit ans commencés sur les Sujets de Childeric , & l'erreur où Gregoire de Tours tombe sur ce point-là , fait douter de toute son Histoire du détronement & de la restauration du Roi des Saliens.

Je tombe d'accord de tous ces faits qui se prouvent très-clairement par des témoignages incontestables , & que j'ai déjà rapportés , ou que je rapporterai dans la suite. Aussi ma réponse sera-t-elle de dire qu'il y a une faute dans le texte de Gregoire de Tours , & qu'au lieu d'y lire , *la huitième année qu'Egidius regnoit sur les Francs* , il faut lire *la quatrième année qu'Egidius regnoit sur les Francs*.

De quelle raison vous appuyez-vous , me dira-t-on , pour faire une correction qui n'est fondée sur aucun manuscrit ? Ils portent tous la même leçon. *Qui cum octavo anno, &c.*

Je m'appuye , repliquerai-je , sur deux raisons. La première est la nécessité de concilier Gregoire de Tours avec lui-même & avec Idace , ce qui ne peut se faire autrement. La seconde est la facilité avec laquelle la faute , dont il s'agit , se fera glissée dans le texte de notre Historien.

torien. On fait que dans les manuscrits <sup>LIV. III.</sup> anciens de Gregoire de Tours les nom- <sup>CA. VI.</sup> bres y sont écrits en chiffres Romains. Cet Evêque avoit donc pû mettre : *Qui cum IIII. anno*, & un Copiste aura fait du premier I. un V. qui vaut cinq, ce qui aura fait *VIII. anno*, comme on le voit aujourd'hui dans les manuscrits, & même dans les ouvrages des Auteurs anciens qui ont suivi notre Historien. J'avouë que ma seconde raison ne seroit pas d'un bien grand poids, si les Savans ne convenoient point unanimement que les Copistes ont réellement alteré quelquefois les chiffres dont Gregoire de Tours s'étoit servi pour marquer le nombre des années. Je pourrois citer beaucoup d'exemples de ces altérations recon-  
nuës de tout le monde, mais je me contenterai d'en alleguer deux.

Il est dit dans le second Livre de l'Histoire de Gregoire (1) de Tours qu'Euric Roi des Visigots, qui mourut vers l'année quatre cens quatre vingt-quatre, étoit decedé la vingt-septième année de son regne. Cependant il est certain qu'Euric n'a jamais regné qu'environ dix-sept ans. Il succeda à son frere Theodoric II. comme nous le verrons, vers quatre cens soixante & six, & il mourut vers quatre cens quatre-vingt-quatre. (2) D'ailleurs

Hi-

(1) Eorichus obiit anno vigesimo septimo regni sui. *Greg. Tur. Hist. lib. 2. cap. 20.*

(2) Puleo & Joanne. His Consiliis interfectus est Theodoricus Rex Gothorum à fratre suo Eutharico Tholosa. *Mar. Aven. ad ann. 467.*



Isidore de Seville dit positivement (1) qu'Euric regna dix-sept ans; & Jornandès qui fait regner ce Prince quelques mois de plus, dit (2) qu'il mourut la dix-neuvième année de son regne. Il faut donc absolument que quelque Copiste ait changé *XVII.* en *XXVII.* par l'insertion d'un *X.* & il faut que cette faute ait été faite peu de tems après Gregoire de Tours, puisqu'elle se trouve dans tous les manuscrits. Il y a même eu, suivant l'apparence, plus d'un chiffre numeral d'altéré dans le chapitre de Gregoire de Tours, où il est parlé de la mort d'Euric.

Nous lisons encore dans le même Livre de l'Histoire de Gregoire de Tours, que Clovis mort certainement en cinq cens onze, (3) deceda la onzième année de l'Episcopat de Licinius, Evêque de Tours. Cependant, comme le remarque très-bien Dom Ruinart (4), il est impossible que l'année de Jesus-Christ cinq cens on-

2e

(1) Euricus pari scelere, quo frater, succedit in regnum annis decem & septem. *Labb. Bib. p. 66.*

(2) Euricus Arelato degens, decimo nono anno regni sui mortuus est. *Jornandes de rebus Geticis. cap. 47.*

(3) A transitu ergo sancti Martini usque ad transitum Chlodovei Regis, qui fuit undecimus annus Episcopatus Licinii Turonici Sacerdotis, supputantur anni centum duodecim. *Greg. Tur. Hist. lib. 2. cap. 43.*

(4) Obiit Chlodoveus Aera vulgaris anno quingentesimo undecimo, qui nec annus centesimus duodecimus post obitum sancti Martini fuit, si verum sit, hunc anno 397. ad superos abiisse, nec Licinii Episcopi undecimo, cum Leo Diaconus nomine Veri Episcopi qui Licinii decessor fuit, Concilio Agathensi anno quingentesimo sexto subscripserit. *Nota Ruinart.*

DE LA MONARCHIE FRANÇOISE. roy

ze fut la onzième année de l'Episcopat de <sup>LIV. III.</sup> Licinius. Il faudroit pour cela que Lici- <sup>CH. VI.</sup>nius eut été élu en l'année cinq cens. Or cela ne sauroit avoir été suivant la Chronologie des Evêques de Tours que notre Historien donne lui-même dans son dixième Livre. En effet, Verus le prédecesseur de Licinius sur le Siège de Tours, remplissoit encore ce Siège en cinq cens six, ce qui se prouve, parce que le Diacre Leon souscrivit au nom de Verus les Actes du Concile tenu dans Agde cette année-là. La leçon de ce passage qui est la même dans tous les manuscrits est donc certainement vicieuse, d'autant plus que nous verrons en parlant de l'entrée de Clovis dans la ville de Tours, que Licinius ne fut fait Evêque de cette ville-là qu'en cinq cens neuf. Ainsi la faute qui est constante consiste probablement dans la substitution d'un X. à la place de deux II. On aura fait de cette maniere du nombre trois le nombre XI. Si l'on n'a point fait ces fautes, on en aura fait d'autres équivalentes. Le même Copiste qui a par mégarde altéré le texte du Chapitre vingtième & du Chapitre quarante-troisième du second Livre de l'Histoire de Gregoire de Tours, peut bien avoir interpolé aussi le douzième Chapitre de ce même Livre, en y inserant un V. pour un I. & les mêmes raisons qui ont fait passer dans tous les manuscrits les deux premières fautes, y auront fait passer encore la dernière, celle qui concerne le nombre des années que dura l'exil de Childeric.

